



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept le quatorze du mois de décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h30.

M. le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER - Claude TAIEB – Bruno COMBROUZE – Colette ROLLAND — Patrick RAFFIN – Maurice GAUDINET – Michelle TERRAZ - Véronique PETIT-SOARES – Didier DELHOMME — Hélène BOITTIN – Jean-François LAURENT - Agnès LAURIOT – Jean Luc DELPEUCH - Elisabeth LEMONON – Frédérique MARBACH – Alain GAILLARD - Paul GALLAND

Excusé (e)s avant donné pouvoir :

Mathilde RAVAUX	à Henri BONIAU
Sylvie VOUILLON	à Colette ROLLAND
Jean-Philippe GUILLOUX	à Hélène BOITTIN
Sylvie CHEVRIER	à Patrick RAFFIN
Claude GRILLET	à Elisabeth LEMONON
Edith JANIN PERRAUDIN	à Paul GALLAND

Absent (e) :

Jean-Yves RENON
Claire MATRAT

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Secrétaire de séance :

Véronique PETIT-SOARES, Conseillère Municipale déléguée.

Points d'information générale

Dans le cadre du PETR s'est tenue une conférence des Maires le 8 novembre suivie le lendemain d'une conférence des territoires organisée par le Conseil Départemental.

Le 14 novembre - remise à la ville du trophée d'argent Territoria que nous avons reçu pour l'organisation des « petits déj » au Sénat en présence des 3 Sénateurs de SetL

Le 16 novembre remise du trophée des tremplins du Crédit Agricole à Lyon reçu pour la journée de la prévention routière

Le 25 novembre cérémonie toujours très sympathique de la Ste Barbe des pompiers en présence de JL DELPEUCH, Bernard ROULON et Elisabeth LEMONON

Le 28 novembre dans le cadre du comité local sécurité prévention de la délinquance une information très riche et très intéressante de la Gendarmerie sur la radicalisation en présence de toutes les institutions scolaires.

Le 29 novembre, après un long périple, signature enfin de la vente du terrain ENGIE .

Le 6 décembre, réunion au Conseil Départemental avec l'EPIC tourisme et JL FONTENAY avec le principe d'implantation de 5 panneaux « Cluny » sur l'autoroute : 1 pour ceux qui viennent de l'A40 « Cluny Abbaye Cité Médiévale », la même chose en montant sur Paris avant Mâcon Sud et on aura entre Mâcon Nord et Mâcon Sud ce que l'on voit de temps en temps et que l'on appelle la séquence avec 3 panneaux tous les 150 m « Cluny Abbaye » « Cluny Cité Médiévale » et « Cluny cité du cheval ». Il n'y aura pas le même visuel entre A40 et A6 car pas le même prestataire. Le style de l'A6 c'est un peu l'esprit tintin mais c'est moins réaliste que l'A40. L'étape suivante est prévue dans la 1^{ère} quinzaine février avec la proposition de visuels. Je suis intervenu au niveau de l'EPIC et de la CCC pour sauter sur cette occasion là et je pense que la séquence de 3 va faire du bien pour détourner sur Cluny.

Le 8 décembre un très bon retour avec une pluie/neige très synchronisée, un beau défilé, G TELLIER qui s'est lâché en semeur d'étoiles et un spectacle un peu écourté en raison d'une estrade mouillée. Il faut continuer dans ce sens là avec un marqueur

évident, le 8 décembre il se passe quelque chose à Cluny, ça attire du monde et cette année on a souhaité quelque chose de plus compatible avec les enfants.

Le 12 décembre, inauguration des Griottons avec 2 journées portes ouvertes et vernissage de l'exposition photos avec 5 photographes amateurs ce qui permet d'agréments l'accueil de cet espace.

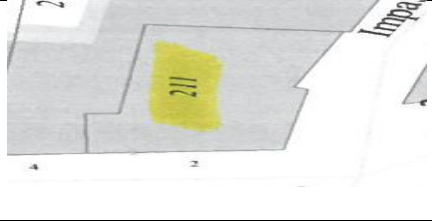
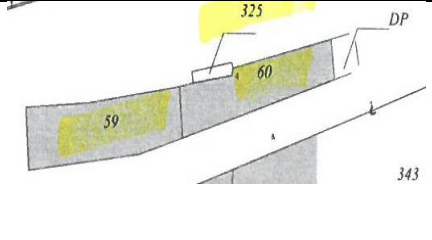
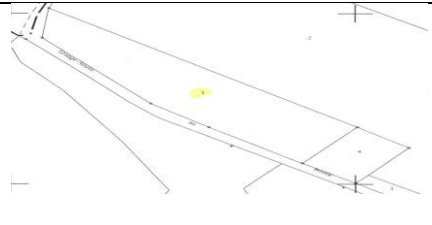
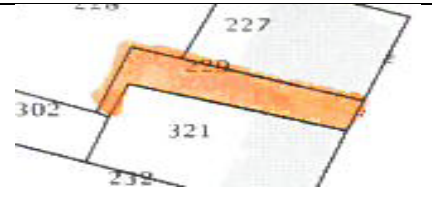
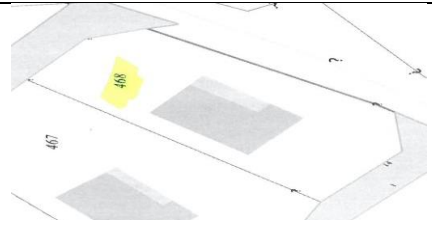
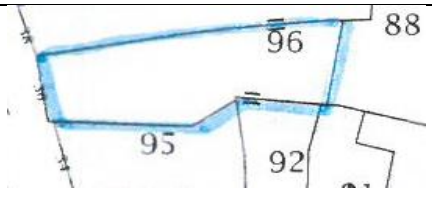
Tempête médiatique autour du trésor avec une 1^{ère} salve le 11 novembre et ensuite la conférence de presse de Lyon II. Depuis le 11 novembre jusqu'à aujourd'hui il y a eu 185 retours médias. Le Monde, le Figaro, ainsi que des médias étrangers Luxembourg Etats Unis, Belgique, Chine, RTBF, M6, BFM, TF1, la 3, le JS & L et je remercie Adrien WAGNON qui a été un bon relais. Cela montre l'importance de l'image de Cluny véhiculée dans le monde et c'est une bonne chose pour Cluny qu'il y ait eu cet événement.

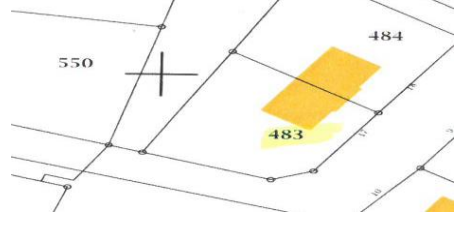
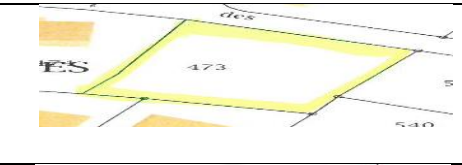
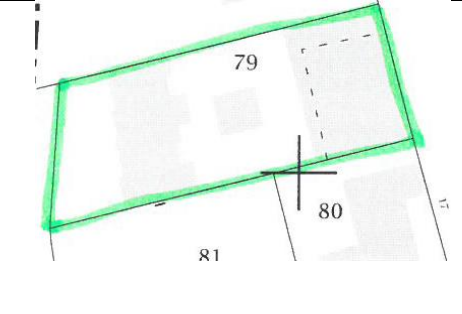
Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2017

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Henri BONIAU Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

<p>1. 2, rue Prud'hon (AM 211) – appartenant à la SCI ORCHID M DE SMET Gilles - CLUNY</p>	
<p>2. 4, place des Fossés - (AL 59, 60, 325) – appartenant à SCI Orchid - M. DE SMET Gilles - CLUNY</p>	
<p>3. Lieu dit "Saint-Vital Sud" - (ZD 5) – appartenant à Mme Yannick CARRIAS - CLUNY</p>	
<p>4. 12, place du Champ de Foire - (B 229) – appartenant à Mme I. CLEMENT et M. J.-Y. GUILLOTIN - CLUNY</p>	
<p>5. 14, Clos Saint-Lazare - Allée des Cassis - (AB 468) – appartenant à Virginie METHY - Dijon (21) - Jean-Pierre GRESSARD - Cluny (déjà propriétaire de l'autre moitié)</p>	
<p>6. 36, rue de la Liberté - (AM 96) – appartenant à Martine BALLE et Philippe MEJEAN - Cluny</p>	

<p>7. 17, rue de la Terre des Aubes (AP 483) – appartenant à M et Mme LENOIR Lionel - CLUNY</p>	
<p>8. Allée des Lauriers (B 473) – appartenant à M Gilles BOURDON - Le Fontanil Cornillon (38)</p>	
<p>9. Rue de la Digue - (AL 79) – appartenant à M Patrick GROLL - Cluny</p>	
<p>10. Rue de la Digue - (AL 79) – appartenant à M Patrick GROLL - Cluny</p>	

DIVERS

2017-41 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la réserve lapidaire du Musée d'Art et d'Archéologie conclue avec Monsieur Stéphane CHARBIT pour un montant de 22 170.00 € HT soit 26 604.00 € TTC.

2017-42 – Programmation culturelle 2017/2018 - demandes de subventions auprès de la DRAC, la Région, le Département et la Communauté de Communes du Clunisois, partenaires privilégiés en matière de culture.

2017-43 - Mission SPS pour les travaux remise en état des extérieurs de l'Eglise St Marcel conclue avec la Société ACE BTP pour un montant de 1 543.80 € TTC.

FINANCES COMMUNALES

1 - Tarifs publics 2018

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire communique au Conseil Municipal les propositions de tarifs publics pour l'année 2018.

(Tableau joint en annexe)

Ces tarifs ont été étudiés par la commission des Finances réunie le 4 décembre 2017.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2018 tels qu'ils figurent en annexe.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, a une question par rapport à l'audiovisuel des Griottons qui a été mis en place récemment, « la caution et si je ne m'abuse il y a aussi la facturation de la simple utilisation, car mardi soir lors de l'inauguration de ces équipements et de l'exposition photos cela n'a pas été évoqué dans votre petit discours d'introduction et je ne suis pas sur que les gens responsables du monde associatif qui étaient présents aient compris que s'ils utilisent la partie de la grande salle ils vont payer 200 € et 50 € pour une journée dans les petites salles et 200 € à rajouter au prix de la location de la salle ça me paraît démesuré ».

Henri BONIAU, Maire, répond que l'on peut imaginer pour l'utilisation de l'informatique dans les petites salles pour une AG ou autre est gratuite. Par contre si c'est une utilisation régulière et que c'est considéré comme un outil, la plupart du temps les gens viennent avec un ordinateur. On met en place un dispositif qui peut avoir quelques évolutions suivant la demande. Par exemple pour des cours de langue qui sont plutôt oraux mais où il y a des possibilités multi média d'utiliser le matériel, dans ce cas là on se réserve le droit de discuter avec l'association ou celui qui organise les cours. Mais 200 € pour le grand écran et un rétroprojecteur suffisamment puissant pour la projection on est sûrement en dessous d'un tarif normal de location.

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, rajoute qu'il faut mettre en rapport le tarif de location avec le tarif de matériel et j'en profite pour rajouter que l'on a intégré au tarif la carte magnétique pour le cinéma.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, s'oppose personnellement au vote de ces 200 € ainsi que sur le tarif du restaurant scolaire pour les communes extérieures, les 6.30 € en particulier pour les communes rattachées.

Henri BONIAU, Maire, lui répond qu'il n'y a pas lieu de s'opposer pour ce dernier point puisque cela a déjà été voté en juin. C'est un rappel. Il précise que ce n'est pas aux clunisois de payer pour les communes extérieures.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, souhaite savoir si les 200 € de location sont à régler chaque fois que l'on utilise le projecteur. Par ailleurs, il suppose que la caution de 1000 € couvre plus ou moins le prix en cas de dégradation. Cela veut dire qu'en 5 locations on amortit le projecteur donc cela paraît démesuré.

Henri BONIAU, Maire précise que le coût de l'installation n'est pas de 1 000 € ; l'ensemble de l'installation audio vidéo s'élève à 60 000 €.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal trouve que 200 € pour utiliser une fois le projecteur c'est quand même énorme.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, précise qu'elle a entendu l'autre soir des représentants des classes en 8 qui discutaient entre eux et trouvaient cette installation « super » car, pour la journée des classes en 8, ils allaient pouvoir faire défiler des photos de leurs manifestations mais elle est certaine qu'ils n'ont pas intégré le coût. Si la salle est gratuite lors de la fête des classes chaque année, auront-ils dans ce cas là l'obligation de régler les 200 €. Si c'est le cas, ils ne l'ont pas intégré du tout.

Henri BONIAU, Maire, lui répond que l'on a des manifestations spécifiques à Cluny qui sont traitées au cas par cas. Mais pour d'autres demandes, comme pour une administration ou une entreprise, il faut que l'on applique des tarifs sérieux.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, précise que pour le forum des associations on sonorise 2 endroits les Griottons et le Bouldrome, cette opération coûte 1 000 € à la ville de Cluny pour vous donner une petite idée. Ca veut dire qu'aujourd'hui, n'importe quel organisme, car il n'y a pas que les associations qui louent la grande salle des Griottons, par exemple pour le séminaire Groupama, il y a eu un rétroprojecteur, un écran et une sonorisation loués et il ne connaît pas le coût complet de location mais ce n'est certainement pas 200 € mais facilement les 800 € ; 200 € c'est modéré pour le matériel qui est fourni en terme audio qui est très performant car ce n'est pas qu'une sono mais ce sont des hauts parleurs situés sur l'ensemble de la salle et qui permettent une qualité d'écoute optimale, l'ensemble pour 200 € il défait n'importe quel organisme de louer les Griottons et d'avoir cette qualité de prestation concernant l'audiovisuel. Donc il faut rentabiliser.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, ajoute que l'on est face à 2 publics différents. Un public de professionnel qui économiquement verra que c'est plus rentable de louer pour 200 € parfois et un public purement associatif auquel on peut difficilement demander de payer 200 €. Alors comme il y a la gratuité de la salle pour les classes avec effectivement l'idée de projeter un film ou les photos des diverses manifestations faites pendant l'année, il pense qu'il faudrait que cela aille avec et il faudrait qu'on le précise et il rebondit sur la proposition de M le Maire qui concerne les assemblées générales qui se passent dans les petites salles, qu'effectivement les associations puissent au moins bénéficier du vidéo projecteur pour présenter les comptes et quelques photos ou bout de film pour agrémenter leur rapport d'activité, serait quand même pas mal.

Henri BONIAU, Maire, précise qu'il a été interrogé sur ce point le soir même par le correspondant du J S & L et il a répondu dans ce sens là. Par contre, que ce soit l'open bar complet c'est hors de question. Pour évaluer les 200 € il n'y a pas que le matériel à louer, il y a le temps qu'il faut pour monter. Globalement ils pourront l'utiliser une fois dans l'année pour faire leur AG mais pour les autres manifestations telles que des conférences il faut faire payer.

Jean François LAURENT, Conseiller Municipal informe que lors de la commission finances, dont il fait partie, ce prix a été étudié, Il connaît le problème puisqu'il loue lui-même ce genre de matériel. Dans sa société il a intégré les rendements des lampes qui sont donnés à peu près pour 2 000 heures en utilisation normale mais que l'on peut diviser par 2 quand le matériel est loué car on allume et on éteint sans attendre les temps de repos des lampes et précise qu'une lampe d'un vidéo projecteur de 2 000 lumens qui correspond à peine à ce que l'on a ici, rien que la lampe coûte 150 € et si on part sur des lampes à 5 000 lumens on est sur du 300 € minimum la lampe. Et sur les 300 € on sait que c'est à peu près 1000 heures et pour la changer avec intervention d'un technicien c'est à peu près le même montant. Quand on loue du matériel il n'y a pas que l'ampoule, il y a un amortissement derrière. Si on investit 60 000 €, et si on doit l'amortir 200 € ce n'est pas excessif. Pour sa part il lui est arrivé de louer pour l'UCIA le grand écran du FGRS pour 70 € et un vidéo projecteur pour 150 €, du matériel qui n'était pas fixe et pas de bonne qualité et on était déjà à + de 200 €. Donc il pense que l'on n'est pas sur des tarifs si excessifs que ça.

Frédérique MARBACH, Conseillère Municipale, intervient en disant que certaines associations n'ont absolument pas les moyens. Il a été évoqué Cluny Langues mais pour certains cours il y a 4 personnes, 4 en cours 200 € ce n'est pas rentable.

Henri BONIAU, Maire, répète que ce ne sera facturé qu'à partir du moment où il y a une utilisation récurrente du matériel. Pour l'instant la plupart des associations se passent de ce matériel. Il ne faudrait pas que chaque fois que l'on voudrait faire un plus dans un équipement que ça crée un problème ou ça crée un manque. Avant elles n'en avaient pas besoin où si elles en avaient besoin elles amenaient leur propre matériel pour faire leur AG. Maintenant on va leur permettre une utilisation gratuite, il faut regarder le verre plutôt plein que le verre plutôt vide.

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire réprécise que les 200 € c'est pour la grande salle les autres salles c'est 50 € la journée.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale renchérit en disant qu'elle avait bien compris que les 200 € étaient pour la grande salle avec un nouvel équipement intéressant pour les utilisateurs quels qu'ils soient mais ce serait dommage que le prix soit une barrière pour certaines associations qui risquent de se priver d'utiliser cet équipement. Effectivement elles s'en passaient jusqu'à maintenant mais c'est un vrai plus et c'est plutôt sympa. Mais 200 € ça va en refroidir plus d'un.

Henri BONIAU, Maire, lui répond que l'on peut interroger l'association du rugby quand elle a fait la retransmission de matchs au COSEC ou au Griottons. Une retransmission ce n'est pas 0.50 €.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal rajoute que le fait d'équiper des salles c'est pour en faire profiter le public, les associations de cette possibilité là. Chacun fait ce qu'il peut pour améliorer les choses. Derrière il ne faut pas qu'on compare à la situation précédente où il n'y avait pas cet équipement là et on devait aller le louer à l'extérieur. Et je pense qu'il y a peut être une

difficulté et cela a été dit à plusieurs reprises ; il y a 2 types d'utilisation différentes : une entreprise qui loue cela, il n'y a aucun scrupule à lui louer 200 € et c'est presque cadeau, alors que pour les nombreuses activités qui se font dans cette grande salle car on a cette chance d'avoir des associations parfois avec beaucoup de monde et qui projettent des choses, il faudrait qu'il y ait 2 tarifs différenciés clairement avec une petite participation pourquoi pas, personne ne grognera, mais à ce niveau là c'est particulièrement difficile

Henri BONIAU, Maire, répond que quand on fait l'inventaire des manifestations qui ont eu lieu au Griottons et qui nécessitent effectivement une projection, il n'y en a pas tant que ça. Donc on va avancer en marchant on va regarder et si ça donne des idées à certains c'est très bien. Le Président des classes en 8 a fait part de son souhait de projeter cette année mais l'opération des classes ce n'est pas quelque chose que l'on met dans le programme culturel, c'est l'ADN de Cluny. Donc on ne va être complètement idiot en leur disant s'ils viennent 2 jours on va leur facturer 2 x 200 €. L'objet ce n'est pas ça.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à « l'unanimité », les tarifs 2018, à l'exception des tarifs ci-dessous qui sont adoptés comme suit :

- ✓ Assainissement collectif (PAC) 21 voix « pour » et 4 « contre »
- ✓ Equipements média des Griottons 19 voix « pour » et 6 « contre »

2 - Décision modificative Ville – Investissement et Fonctionnement

Compte tenu des opérations de régularisations de fin d'exercice et de l'emprunt d'un million d'euros, le remboursement du capital ayant augmenté.

PROPOSITION :

Investissement :

- + 30 500 € au compte 1641 – Emprunts auprès des établissements de crédit
- 30 500 € au compte 2112 – Terrains de voirie
- + 4 500 € au compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique, opération 0363
- 4 500 € au compte 2112 – Terrains de voirie, opération 0325

Fonctionnement :

- + 2 400 € au compte 657 – Subventions de fonctionnement
- 2 400 € au compte 615221 – Entretien et réparation sur bâtiments publics

L'état d'exécution du budget «VILLE » pour 2017 a fait apparaître la nécessité de procéder à une décision modificative comme ci-dessous :

DEPENSES					
	OP	Compte	Nature	Chapitre	Montant
Section d'Investissement		1641	Emprunts auprès des établissements de crédits	16	+ 30 500 €
		2112	Terrains de voirie	21	- 30 500 €
	0363	2183	Matériel de bureau et informatique	21	+ 4 500 €
	0325	2112	Terrain de voirie	21	- 4 500 €
			S/total		0 €

DEPENSES					
	OP	Compte	Nature	Chapitre	Montant
Section de Fonctionnement		6574	Subventions de fonctionnement aux associations	65	+ 2 400 €
		615221	Entretien et réparations	011	- 2 400 €
			S/total		0 €

Ces propositions ont reçu l'avis favorable à l'unanimité lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 4 décembre 2017.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » adopte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

3 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement pour 2018

En vertu des dispositions des articles 15 à 22 de la loi n°88- 13 du 5 janvier 1998, il est donné autorisation à l'ordonnateur, par l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section Investissement avant le vote du Budget Primitif.

L'opération ne porte que sur le quart des crédits d'Investissement ouverts au budget de l'exercice

POUR LE BUDGET VILLE

Total des dépenses réelles d'investissement hors rbt de la dette	2 481 504,28
Remboursement de la dette	649 530,00
Crédits demandés à être Ouverts	620 376,07

POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Total des dépenses réelles d'investissement hors rbt de la dette	665 775,63
Remboursement de la dette	117 600,00
Crédits demandés à être Ouverts	166 443,91

POUR LE BUDGET EAU

Total des dépenses réelles d'investissement hors rbt de la dette	410 359,83
Remboursement de la dette	18 900,00
Crédits demandés à être Ouverts	102 589,96

POUR LE BUDGET CAMPING

Total des dépenses réelles d'investissement hors rbt de la dette	128 000,00
Remboursement de la dette	
Crédits demandés à être Ouverts	32 000,00

POUR LE BUDGET CLUNY SEJOUR

Total des dépenses réelles d'investissement hors rbt de la dette	15 151,88
Remboursement de la dette	
Crédits demandés à être Ouverts	3 787,97

Ces propositions ont reçu l'avis favorable à l'unanimité lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 4 décembre 2017.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » autorise M. le Maire à mandater les dépenses dans les limites fixées ci-dessus.

4 - Société de chasse « Le Ragot » - Renouvellement de bail

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que par délibération du 20 juin 2014, il a été consenti à la Société de chasse «Le Ragot» le droit de chasse dans les bois appartenant à la ville de Cluny.

Ce bail a été renouvelé en juin 2014 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/08/2017. L'échéance arrivée, il est proposé de le reconduire pour une durée de trois années entières et consécutives à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2020.

Ce point a été soumis à la commission finances du 4 décembre 2017 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à renouveler le bail avec la Société de chasse « Le Ragot », aux conditions énoncées ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2017 moyennant un fermage basé sur :

Le fermage 1994 x l'Indice de référence pour 2014/100 soit :

$$\frac{210.44 \times 126.78}{100} = 266.80 \text{ €/an}$$

conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 19/07/2017

5 - Attribution de subventions.

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le CLUB AMITIE LOISIRS des AINES RURAUX sollicite une subvention exceptionnelle de 200 euros afin de financer le remplacement de l'Educateur Sportif Territorial qui dispensait une activité de gymnastique d'entretien.

Ce point a été soumis à la commission finances du 4 décembre 2017 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée que lors de la séance du 20 juin 2017, le conseil municipal a voté les subventions aux différentes associations et que la subvention au Comité d'Entente des associations patriotiques n'a pas été présentée, leur dossier de demande d'aide n'étant pas parvenu à la Mairie. Aussi, il est proposé de leur attribution une subvention de 150 € (ce point à été rajouté après la commission finances du 4 décembre 2017)

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » décide d'attribuer 200 € à l'association CLUB AMITIE LOISIRS et 150 € au COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES.

TRAVAUX – FOURNITURES

6 – Gestion du service de l'eau potable – avenant de prolongation pour le marché avec SUEZ

Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que lors de la séance du 13 novembre 2013, M. le Maire a été autorisé à signer le marché de prestations de service pour la gestion de son service d'eau potable avec SUEZ dont le montant était de 200 449 € HT.

Il rappelle également que par délibération en date du 1^{er} septembre 2014, un avenant pour la gestion de la clientèle, la facturation et la mensualisation représentant une dépense supplémentaire de 28 350 €HT au marché a été conclu avec SUEZ.

Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et sera échu le 31/12/2017. Selon l'article 2 de l'acte d'engagement une reconduction d'un an est possible sous réserve d'une délibération.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, aurait aimé qu'une réflexion s'engage sur une éventuelle reprise en régie du service de l'eau. On nous avait dit que pendant l'exécution du contrat on prendrait un temps le faire, pour au moins examiner cette possibilité, si c'était faisable ou pas, les responsabilités qui vont échoir dans ce cas là à la collectivité, rien n'a été fait. Aujourd'hui on renouvelle le contrat pour un an, mais si c'est pour dire qu'on va renouveler avec SUEZ, je ne vois pas bien l'intérêt. Si on n'a pas une concertation et des discussions sur effectivement la possibilité de reprendre en régie le service de l'eau, pour ma part ce sera un vote négatif.

Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire, lui répond que c'est assez complexe.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, a tout à fait conscience que ce n'est pas simple mais là on est dans un affermage alors ça va encore plus vite. Et je rappelle que sur l'avenant de 28 350 € on avait déjà voté contre.

Henri BONIAU, Maire, rétorque que par rapport à certaines expériences telles que la STEP ou les chaufferies, il ne se voit proposer aux services techniques de revenir en régie sur une opération comme celle-ci.

Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire répète que c'est complexe.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, renchérit en disant que c'est toujours la même réponse qui leur est faite « c'est très complexe », il faut des ouvriers spécialisés. Il rappelle quand même qu'à Chalon sur Saône, il y a un lycée professionnel qui forme dans les métiers de la fontainerie ; il faut du matériel spécifique, matériel spécifique hormis des traco-pelles quand il y en a besoin pour faire les tranchées, des disqueuses etc, on en a, et si une collectivité comme la communauté d'agglomération de Chalon a décidé de reprendre en régie l'eau, c'est qu'il y avait certainement quelques raisons. Pour eux ça n'a pas été complexe, mais après il y a un problème d'échelle.

Henri BONIAU, Maire, conçoit qu'avec Chalon on n'a pas la même force de frappe. Pour faire court, 27 000 € c'est un poste et c'est ce qu'on avait au niveau de la STEP et elle a été mal gérée avec 27 000 € car on avait 35 heures de présence, il faut quelqu'un 24h/24h. Maintenant on n'entend plus guère parler des problèmes de chauffage, des problèmes de station d'épuration, car il fallait intervenir n'importe quand.

Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire, rappelle qu'on a un réseau de 63 kms donc quand il y a une casse un samedi ou un dimanche pour ce soit réparé sous 4 ou 6 heures, je ne pense pas qu'on puisse faire ce travail là au niveau régie.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, constate que ce qui est intéressant c'est effectivement que l'on commence le débat sur les possibilités ou pas de reprise en régie. Mais il y a des communes qui ont notre taille, avec les linéaires de tuyau bien plus important et qui sont en régie, il en connaît quelques unes, et elles tiennent à y rester. Il voudrait au moins qu'il y ait cette discussion ; on fait une ou 2 séances, accompagné si besoin par un cabinet spécialisé et après on en tire les conclusions.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, enchaîne sur la même question. Cette année supplémentaire, elle aurait sa logique si elle était faite pour se donner le temps d'étudier et de comparer les 2 solutions. Il ne comprend pas très bien pourquoi on prolongerait d'un an et pourquoi on n'aurait pas refait du coup un nouveau contrat. Il a retenu des discussions précédentes qu'il y avait besoin de temps pour étudier la solution « régie ». On ne pourrait voter pour l'année que si vous nous dites que cette année supplémentaire elle est faite pour réfléchir à ça. Si c'est juste une année pour gagner un an, ça n'a pas beaucoup de sens.

Henri BONIAU, Maire, conclut qu'il est difficile de s'engager sur une chose que l'on ne fera pas. On peut toujours en discuter mais le tour de la question est quand même rapidement fait.

Le Conseil Municipal, par 18 voix « pour » 2 « contre » 5 « abstentions » autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation avec SUEZ.

7 - Fourniture de prestations informatique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'opération « Fourniture de prestations informatique ». Ce marché, à bons de commandes, est passé avec un maximum annuel de 45 000 € et sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable une fois pour une durée d'un an.

La date limite de réception des offres étant fixée au 12 décembre 2017 à 16h00

15 sociétés ont téléchargé le dossier sur la plate-forme e-bourgogne, et 2 ont répondu.

Les offres reçues ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

Expérience de la Société et certifications dans l'exécution de missions identiques	15%
Expérience des intervenants et certifications dans l'exécution de missions identiques	15%
Délais pour les interventions non programmées assistance et dépannage	30%
Prix unitaires proposés	40%

Sur la base du classement établi,

Entreprises	Valeur technique	Prix des Prestations	Classement
C2IP	58	40	98
Proxival	58	39.40	97.40

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, a pris note que c'était un marché à bons de commande avec un maximum annuel de 45 000 € ce qui ne veut pas dire que les 45 000 € seront dépensés mais aimerait connaître l'enveloppe sur plusieurs exercices, si on fait références aux interventions qui ont dû avoir lieu sur cet exercice

Henri BONIAU, Maire, répond aux alentours de 100 000 € sur les 3 ans.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, fait remarquer que là aussi c'est une forme d'externalisation ; 100 000 € sur 3 ans, c'est 30 000 €/an, c'est un bon technicien informatique dans la fonction publique.

Henri BONIAU, Maire, répond qu'avec un bon on ne fait pas tout. On a une taille critique et l'exemple c'est la STEP. Elle fonctionnait à peu près bien avec une personne quand elle était là 35 h mais on paye une prestation pour un coût équivalent et on n'a plus de problème

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, ne sait pas si premièrement pour le bon fonctionnement de la STEP il fallait vraiment un agent à 35 h, car c'est une décision qui a été prise par les élus en place à l'époque, deuxièmement quel a été son niveau de formation et de connaissance, il ne le connaît pas. Maintenant, un bon technicien informatique, une charge salariale de 30 000 €/an voire moins il a des exemples aussi.

Henri BONIAU, Maire informe que la société qui intervient a des capacités téléphonie et informatique donc est un peu multi fonctions..

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, revient sur la question des sous traitance. Il y a 2 cas de figures de sous traitance : il y a celui où l'on sous traite un tâche que l'on faisait ; c'est le cas de la STEP où le coût est inférieur au coût d'une personne à temps plein. Dans ce cas là la personne que l'on avait reste dans les services. Du coup le résultat c'est que l'on rajoute une dépense sans en réduire une. La chose est à peu près symétrique dans le cas où on sous traite par exemple pour Cluny Séjour ou le Camping, pas de question sur la façon dont c'est fait, c'est plutôt bien fait. Simplement avant même si ces budgets ne dégageaient pas de marge, ils contribuaient à payer les salariés de la commune qui travaillaient dedans. Dès lors que ces personnes ne travaillent plus elles reviennent sur le budget général et le résultat c'est que dans un cas, on rajoute une dépense sans enlever de dépenses et dans l'autre cas, on perd une recette tout en gardant la dépense. Au fur et à mesure on alourdit à la fois le budget de fonctionnement hors salaire et on ne réduit pas, voire on augmente quand on fait des recrutements, et du coup les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

Henri BONIAU, Maire rajoute qu'en ce qui concerne les personnes on essaie de faire de la gestion en tenant compte de la compétence des gens. Il y a effectivement des personnes qui ont été enlevées de certains services et redéployées sur d'autres services. La réussite est plutôt bonne sur toutes les reconversions qui ont été faites, et s'il y a une autre solution qui donne une meilleure gestion on n'est pas contre de la mettre en place. Par contre pour la personne de la STEP, il persiste et signe en disant qu'elle était basée là bas en permanence et pas aux services techniques. Sur l'informatique, il y a une intervention on va dire « pompier » quand il y a un problème sur des opérations brutales, sur des opérations sur le continu pour adapter des versions et puis il y a aussi toutes les informations concernant l'hébergement de notre serveur et il n'est pas sur qu'on dormirait tranquille avec les données informatiques que l'on doit préserver avec un bon technicien informatique.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal répond par l'affirmative, avec des serveurs sauvegardant sur plusieurs sites, c'est pas compliqué mais ça demande un peu d'investissement. Et pour rebondir sur ce que disait Jean Luc on peut revenir à cet avenant sur le contrat eau de 28 350 € qui représentait grosso modo 3 on va dire 4 mois de travail dans l'année à notre agent pour faire la facturation. Donc cela fait 6 000 € par mois ; voilà la charge

Henri BONIAU, Maire, ne comprend pas bien la démonstration.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, explique en disant que si on avait économisé et si on avait recruté quelqu'un pendant 4 mois pour faire la facturation d'un côté on aurait payé 4 x 2000 € avec les charges sociales ça fait 8 000 € donc on aurait économisé 16 000 €. Je crains fort qu'avec la société informatique ce soit la même chose.

Henri BONIAU, Maire, rappelle la situation qu'il a connu en arrivant avec le paiement d'un hébergement, C2IP aussi et même un ingénieur informatique ; il y avait les 3. Il ne pense pas qu'il y ait fait plus de dépenses en restant dans ce cadre là.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, répond que l'ingénieur informatique n'était pas un ingénieur système car il n'était pas sur la maintenance. Il était sur l'infographie.

Henri BONIAU, Maire, cela prouve bien qu'il y a plusieurs informaticiens et que ce n'est pas qu'une seule personne qui fait tout

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, enchaîne en disant que la problématique à laquelle on est confronté c'est de la maintenance des réseaux et de la sauvegarde de données etc ; pour les logiciels on n'a pas besoin d'un ingénieur programmeur ou autre ; ce sont des logiciels système que l'on a acheté. C'est plutôt sur la partie maintenance, entretien des réseaux, développement des réseaux etc ... ce type de professionnel se trouve assez facilement car dans le privé ils subissent des pressions énormes et les salaires ne sont pas très attractifs.

Henri BONIAU, Maire répond que ça c'est un autre débat.

.....

Le Conseil Municipal, par 21 voix « pour », 2 « contre » et 2 « abstentions »

- **de retenir la société C2IP comme prestataire de notre marché de fournitures informatique et,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant.**

8 – Assainissement pluriannuels - aide au raccordement

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la Ville vient d'engager un important programme de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement afin d'améliorer la collecte des eaux usées, supprimer les rejets directs, diminuer les rejets en temps de pluie, mieux protéger le milieu naturel et améliorer la qualité de l'eau de la Grosne. Le marché a été attribué au groupement d'entreprises SAS Pascal GUINOT Réseaux/SIVIGNON lors de la séance du 29/03/2017 sous maîtrise d'œuvre avec la société SPEE.

Pour la rue du Merle et notamment à partir du N° 28 jusqu'en haut (et ensuite la rue de la République) il est prévu de refaire totalement le réseau de collecte avec création de deux canalisations en parallèle, une pour les eaux usées et une pour les eaux pluviales d'où la création de 2 branchements distincts pour chaque habitation.

Le bureau SPEE a visité les propriétaires concernés pour examiner au cas par cas la situation des sorties actuelles des habitations et gérer au mieux les modifications à réaliser en recherchant le meilleur compromis entre l'objectif de séparation des eaux et les éventuelles modifications à réaliser.

Pour faciliter l'engagement des propriétaires, il est envisagé que la Ville fasse réaliser par l'entreprise adjudicataire les travaux sous domaine public, les travaux intérieurs avec une participation des riverains qui serait calculées sur le H.T comme suit :

- Travaux inférieurs à 500 € HT pas de participation des riverains
- Au-delà de 500 € HT la participation serait de 50 % (M-500)

Le montant maximum pris en charge par la ville sera de 1500 € soit un montant de travaux de 2500 € HT. (Exemple pour un montant de travaux de 1500 € HT soit 1800 € TTC la participation du demandeur serait 50% (1500-500) = 500 €.

Ce point a été soumis à la commission finances du 4 décembre 2017 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Henri BONIAU, Maire, ajoute un petit commentaire en disant que pour cette décision là, le train ne passe qu'une fois, donc c'est maintenant ou jamais. Si on ne fait pas, au niveau de la revente ce ne sera pas simple et si on décide de la faire après coût, l'intérêt avec le montage financier c'est que le particulier récupère la TVA, le prix est plus bas car l'entreprise est sur place et surtout, s'il y a une reprise ultérieure, cela évitera après de refaire la rue. Lors de la réunion publique de l'autre jour à laquelle Paul GALLAND participait, il y a pas mal de gens qui étaient décidés à le faire, sachant que si on mesure en points raccordés, les performances en séparatif on n'est pas trop bon. Le schéma directeur lancé il y a peu près 4.5 ans a permis de programmer travaux avec des priorités, tranche 1, tranche 2, pour essayer de récupérer, parmi les 600 équivalent habitants qui vont directement dans la Grosne, environ 40% et on espère avec les travaux prévus rue de la République et Avenue Charles de Gaulle et ceux déjà commencés, on va dépasser 60 % et il y aura encore de la marge derrière. Sachant que Cluny, pour avoir participé aux 1^{ère} expériences de refonte de la résidence de l'ENSAM, quand on mettait de la fluorescéine pour tracer il y a une surprise car la fluorescéine n'a jamais été retrouvée malgré le passage à l'intérieur de l'ENSAM d'un petit robot qui au bout de 7 m a été arrêté par quelque chose qui bouche donc ce n'est pas évident. Il y a un très gros problème d'assainissement sur Cluny. Si on veut favoriser le bon fonctionnement de la STEP on a intérêt à séparer. M POILLOT, de SPEE, maître d'œuvre de l'opération a rapporté ces faits et nous a dit que si la police de l'eau prend « le coup de grisou » en nous faisant remarquer que nous ne sommes pas très bons elle peut imposer et la ville devra imposer des raccordements et effectivement dans certains endroits ce n'est pas simple. Cette mesure a été bien accueillie de la part des riverains car la ville n'est pas obligée de le faire car c'est une obligation légale mais, pour aller dans le bon sens on a proposé cette solution là.

M Paul GALLAND, Conseiller Municipal ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » décide :

La prise en charge des travaux sous domaine public et des travaux intérieurs par la Ville avec une participation des riverains calculée sur le H.T comme suit :

- *Travaux inférieurs à 500 € HT pas de participation des riverains*
- *Au-delà de 500 € HT la participation serait de 50 % (M-500)*

PERSONNEL

9 - Mise à disposition du personnel de la Ville de Cluny au CCAS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié par le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 octobre 2017

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 12 décembre 2017,

Une convention a été conclue, conformément à l'art. 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de 10 ans, dans le cadre de la mutualisation des services Ressources Humaines et Finances de la Ville de CLUNY et du CCAS.

Les modalités particulières de la gestion du CCAS impliquent la mise à disposition de personnels.

Les agents ont remis leur courrier d'acceptation de mise à disposition, la convention leur a été soumise, comme il est prévu à l'article 9 de ladite convention.

Les mises à disposition des agents interviendront au 1^{er} janvier 2018.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, a juste un petit regret. Autant il trouve très bien de mettre en commun les fonctions supports RH et finances car tout est fait pas des personnes qui acquièrent de plus en plus de compétences dans des domaines bien particuliers comme celui de la RH, autant il trouve regrettable que l'on dessaisisse le CCAS de son personnel.

Henri BONIAU, Maire, lui répond qu'il n'est pas dessaisi, il est mis à disposition et ça permet d'intégrer et de faire des économies d'échelle au niveau de la gestion notamment au niveau des RH et des finances. En effet cette opération a été présentée en comité technique qui a émis un avis unanime favorable, au conseil d'administration du CCAS avec également avis unanime favorable et même en CAP au niveau du Centre de Gestion avec un avis favorable. Il n'y a pas que de l'économie au niveau de l'humain, de la DRH et de la finance mais il y a de l'économie aussi au niveau des logiciels et de leur entretien et c'est quand même plus intéressant

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et tout acte en découlant.

Le Conseil Municipal, à « l'unanimité » accepte la mise à disposition du personnel et autorise M. le Maire à signer les conventions et tout acte en découlant.

10 - Modification du tableau des effectifs

Henri BONIAU Maire, rappelle au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal le 20 juin 2017 ;

Vu l'intégration des agents du CCAS par voie de mutation,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants à compter du **1^{er} janvier 2018**, à savoir :

Création de poste :

Agents titulaires grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires	
		Temps complet	Temps non complet
Rédacteur principal 1 cl	B	1	

Agent social	C	1	
Adjoint administratif territorial	C	1	
Adjoint administratif territorial	C	1	
Adjoint technique territorial	C	1	
Adjoint technique territorial	C		23/35e
Adjoint technique territorial	C		23/35e
Adjoint technique territorial	C		26/35e
Adjoint technique territorial	C		28/35e
Adjoint territorial animation	C	1	
Adjoint territorial animation	C	1	

Contrat aidé CAE-CUI grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires	
		Temps complet	Temps non complet
Contrat unique d'insertion	C	1	

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Questions diverses

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, a fait parvenir la question diverse suivante :

1. Difficultés rencontrées par les associations qui utilisent les Griottons : mise à disposition des clefs compliquée le week-end, pas de plan dans les salles pour rangement correct du matériel, gratuité annuelle variable selon associations...

Henri BONIAU, Maire, fait remarquer qu'il a été souhaité de mettre un peu de sens sur le fonctionnement des Griottons et qu'il a été constaté que certaines associations avaient des clefs et que quelqu'un avait même un pass. Donc le problème des clefs va se régler gentiment car un système de badge va être mis en place.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, revient aussi sur problème de flottement au niveau de la facturation

Henri BONIAU, Maire, affirme qu'il n'y en aura plus. En effet, il s'est aperçu qu'il y avait un traitement différencié, pas très normal car toutes les associations doivent être traitées de la même manière.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, confirme que l'espace traiteur lorsqu'il est réservé, il est facturé. Lorsqu'il n'est pas réservé et utilisé comme cela il faudrait que cet espace soit fermé lorsqu'il n'est pas loué. L'explication ce n'est pas un traitement de faveur d'une association par rapport à une autre, cela est dû au fait que cet espace étant ouvert, s'il n'est pas réservé, il n'est pas facturé mais il est parfois, certes, utilisé partiellement. Certains l'interprètent comme du favoritisme mais ce n'est pas le cas et cela va être réglé.

Henri BONIAU, Maire, précise qu'il a été découvert qu'une association X, que l'on connaît, a passé la clef à une association Y pour qu'elle ne paye pas et on s'en est aperçu et on va facturer. Les choses rentreront dans l'ordre. Il y a un règlement à donner. Si comme pour le basket on réserve 2 jours avant et 2 jours après on ne va pas mobiliser 5 jours si une autre association a prévu d'organiser autre chose. Si c'est libre on fait -1 +1 mais s'il y a quelque chose de prévu, il faut s'arranger pour qu'elle soit en état et si c'est -1 il faut la prendre le matin. Ce sont des règles simples que l'on va tailler dans le marbre et il n'y aura pas de problème. Idem pour l'espace traiteur.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, a fait parvenir la question diverse suivante :

1. Immeuble rue Pierre le Vénérable

Les travaux de cet immeuble ont été suspendus pour non-respect des règles d'urbanisme. Celui-ci a été racheté et depuis quelques jours des travaux ont été entrepris. Ceux-ci permettront-ils le respect du règlement du P.L.U et de mémoire la hauteur du bâtiment ?

Henri BONIAU, Maire, précise qu'en effet il y a un changement de propriétaire. Un PC modificatif a été délivré le 14.11.2017 et ce matin, la DOC a été déposée pour ouverture de chantier au 05.12.2017.

2. Listes électorales

Actuellement les bureaux de vote sont découpés selon l'ordre alphabétique des électeurs. Lors de la dernière commission de révision des listes électorales, et pour être en conformité avec l'article L17 du code électoral, il a été évoqué l'hypothèse d'un découpage des bureaux de votes selon les secteurs géographiques de domicile des électeurs. Il est à

craindre que cette évolution entraîne une dispersion des bureaux de vote dans la commune en lieu et place de la concentration de ceux-ci en centre-ville. Cela romprait également avec une habitude désormais bien ancrée dans le fonctionnement des bureaux de vote. Cette réflexion risque-t-elle de se concrétiser ?

Dans ce cas, il faut souligner l'évolution du code électoral qui dans sa future rédaction ne comportera plus, en 2019, l'obligation d'affectation d'un bureau de vote à un secteur géographique.

Henri BONIAU, Maire, la dessus c'est clair on est dans l'illégalité actuellement mais pas une illégalité majeure, plutôt un pêché véniel. On peut avoir un rappel de la Préfecture ou peut être une intervention d'un électeur disant que ce n'est pas normal. En cas de secteur géographique le couple ira voter dans le même endroit. Il reconnaît qu'il y a un certain intérêt d'avoir un regroupement des bureaux de vote, c'est bien. Sur le dépouillement ça permet de regrouper assez vite les choses. Si la loi évolue dans le sens, on reste en alphabétique mais l'ennui c'est qu'en 2019 on a les européennes

Paul GALLAND, Conseiller Municipal demande si cela vaut vraiment de coup de tout chambouler ?

Henri BONIAU, Maire, réaffirme qu'il n'est pas fanatique. C'est une chose qui va donner du boulot alors si on peut éviter on le fera

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, déclare qu'à titre personnel il est plutôt pour la répartition géographique, il l'avait demandé à l'ancien maire de Cluny qui lui avait répondu qu'il s'occupait du dossier mais ce n'est toujours pas fait. Ce qui l'inquiète dans cette mesure c'est qu'il craint que la dispersion des bureaux de vote se fasse en détriment du lieu d'habitation. Pour sa part il habite dans les écarts, si on le fait voter au Griottons ou ailleurs, il ne va pas être content. Il apprécie de venir voter en centre ville. Il signale quand même qu'avec sa famille ils votent dans les trois bureaux différents. Mais a priori, la loi c'est par secteur géographique.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, de toute façon c'est 1 millier par bureaux de vote. Donc il y aura 3 bureaux de vote mais effectivement, il y en aura peut être un au Griottons, un à Marie Curie et un autre en centre ville. Il faudra quand même toujours déplacer les électeurs.

Henri BONIAU, Maire, complète en disant qu'il peut y avoir du géographique avec les 3 bureaux existants, tout est possible, pour simplement être dans les clous par rapport à la loi. Mais s'il n'y a pas d'obligation on reste comme ça.

3. Tribune dans Cluny'Mag

Pour nos contributions dans le magazine municipal il nous est imposé une date butoir et que nous respectons. Or, nous constatons que systématiquement la tribune de la majorité fait réponse aux articles que l'un ou les 3 groupes d'opposition publient. Nous ne pouvons qu'en déduire que cette date limite nous est fixée afin de permettre à la majorité de prendre connaissance de nos articles et de préparer la ou les réponses qui lui conviennent. Ce qui la place dans une position de supériorité, elle s'attribue donc un droit que nous n'avons pas : celui de connaître par avance le contenu de sa propre tribune.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que l'article L2121-27-1du C.G.C.T stipule « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* »

Or, de fait la majorité s'octroie un droit réservé aux élus de l'opposition.

Henri BONIAU, Maire, avoue qu'il regarde le journal du Conseil Départemental où il y a la majorité départementale et une opposition départementale.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, indique qu'il a fait référence à l'article L 2121-27 du C.G.C.T et affirme que ce n'est pas le même article pour le Conseil Départemental.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, approuve en disant qu'effectivement il faut que les règles soient les mêmes pour tout le monde et que la situation actuelle lui convient.

Henri BONIAU, Maire, a demandé à Bernard ROULON adjoint au maire de remonter sur les derniers Cluny'mag.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal prend pour référence celui de novembre où il intervient sur le problème de la politique de la ville qui n'a pas été déléguée comme une compétence à l'intercommunalité, dans votre article vous citez contrairement à ce que disent nos détracteurs.

Henri BONIAU, Maire, répond en disant que c'est l'actualité aussi.

La séance est levée à 21 heures 15.

COMPTE RENDU APPROUVE A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2018